

COUVERTURE POLICIÈRE À LA ROMAINE

À la suite des événements survenus lors de la couverture du territoire de La Romaine en juillet 2013, le directeur du district de la Côte-Nord, M. Gaétan Boulianne, et moi-même avons entamé des discussions avec le commandant du district afin de trouver une solution dans ce dossier. Toutefois, après plusieurs rencontres, la SQ n'a pas accepté de reconnaître les risques liés à la couverture de ce territoire.

Nous avons donc soumis le dossier à la CSST afin qu'un inspecteur fasse enquête sur les faits que nous alléguons. Dans le rapport que l'inspectrice a déposé, elle reconnaissait que l'employeur ne respectait pas son obligation en vertu de l'article 52 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et elle a émis un avis de dérogation à ce sujet.

Comme on s'y attendait, la SQ a contesté la décision qui faisait en sorte d'ajouter deux membres de plus à la desserte de La Romaine. On parlait ici pour la SQ de coûts supplémentaires. **Ça va coûter plus cher! Voilà pour la santé-sécurité.**

L'audition devant la Commission des lésions professionnelles devait se tenir du 20 au 23 octobre 2015. Or, le 16 octobre dernier, une demande de remise fut déposée par la SQ, alléguant vouloir discuter avec nous d'une possible conciliation qui pourrait aussi servir à régler le dossier de Schefferville qui fut déposé le 8 septembre dernier à la CSST pour enquête.

Nous espérons que cette remise nous amènera à une solution gagnant-gagnant.

Nous vous tiendrons informés de la suite.



Daniel Rolland

Vice-président en Santé et sécurité au travail et aux ressources matérielles